

DHIFI HECHMI
ZONE INDUSTRIELLE
MANZEL ABDERRAHMEN
BIZERTE-TUNISIE-7035

H.E. António Guterres
Secrétaire Général
Nations Unies
New York, NY 10017
USA

BIZERTE, le 23/09/2021

Objet : Lettre d'adhésion au Global Compact des Nations Unies

Honorable Secrétaire-Général,

J'ai l'honneur de vous confirmer que **AFRIKISOL INDUSTRIES** soutient les dix principes du Global Compact des Nations Unies concernant le respect des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Par cette lettre, nous exprimons notre volonté d'intégrer ces principes dans la stratégie de notre entreprise, sa culture, ses opérations quotidiennes, et de les faire progresser dans notre zone d'influence. Egalement, de participer à des projets collaboratifs faisant progresser les objectifs de développement plus larges des Nations Unies, en particulier les objectifs de développement durable. **AFRIKISOL INDUSTRIES** fera une déclaration publique de cet engagement à ses parties prenantes.

Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact est la publication annuelle d'une Communication sur le Progrès (COP), décrivant les efforts de notre entreprise dans l'intégration des 10 principes et dans le soutien de tous groupes de travail spécialisés créé par le UN Global Compact que notre entreprise peut rejoindre à une date ultérieure. Nous nous engageons donc à publier nos progrès dans un délai d'un an maximum à compter de notre date d'adhésion, et par la suite *annuellement*, en conformité avec les directives pour les Communications sur le progrès du Global Compact. Cette COP contiendra trois éléments :

1. Le renouvellement signé du dirigeant envers le Global Compact et ses principes (document distinct de la présente lettre)
2. Une description des actions pratiques (politiques, procédures, activités) que l'entreprise a prises ou planifiées pour intégrer les thèmes des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.
3. Une mesure des résultats des actions entreprises, ou des objectifs chiffrés.

Meilleures salutations,

DHIFI HECHMI
PRESIDENT
DIRECTEUR
GENERAL



AFRIKISOL INDUSTRIE SARL
Tél : 72 570 625
Fax : 72 571 322
M.F. : 1140591Y/A/M/000

www.afrikisol.com

Capital social : 1 250 000 DT

Tél: +216 72 570 625 / +216 72 572 498 / Fax: +216 72 571 322 / E-mail: contact@afrikisol.com
Tunisie: ZI, Menzel Abderrahmene 7035-Bizerte-TUNISIE
France: 15 place notre dame 42410 - Pelussin / Tél: +33 4 74 87 72 47 / Fax: +33 9 55 75 14 40
Allemagne: Pf 2241 Hannover 30022 / Tél: +49 51 13 88 20 48 / Fax: +49 51 13 88 20 49

MF: 1140591Y/M/A/000
Code en Douane: 844 180W
R.C: B0449052010

RIB TSB (TND): 2100400440700078314
RIB TSB (EURO): TN 59 2100400441700001965
Code SWIFT/TSIDNTT
RIB LIB (TND): 11 207 000 00022010495 27